

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Rallye Régional du Printemps de Bords

23 – 24 mai 2026

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard FFSA 2026*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 30 mars 2026
Ouverture des engagements :	Lundi 30 mars 2026
Clôture des engagements :	Mardi 19 mai 2026
Publication de la liste des engagés	Mercredi 20 mai 2026
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 23 mai 2026 de 8h00 à 13h00 Salle des Fêtes de Bords
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 23 mai 2026 de 8h00 à 14h00
Vérifications administratives :	Samedi 23 mai 2026 de 08h00 à 14h00 Salle de Fêtes - BORDS
Vérifications techniques :	Samedi 23 mai 2026 de 08h15 à 14h15 Rue de l'Hôpital - BORDS
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 23 mai 2026 de 08h30 Place de l'Eglise - BORDS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 23 mai à 11h00 à la Mairie de BORDS
Publication des équipages admis au départ : et publication des heures et ordre de départ	Samedi 23 mai 2026 à 15h30 samedi 23 mai 2026 à 15h45 Dématérialisés Sportity code SAO-RB et Chronolive
Dimanche 24 mai 2026 Publication des résultats partiels :	Dématérialisés Sportity Code SAO-RB et Chronolive
Départ de la 1 ^{ère} voiture :	Parc Fermé (Place de l'Eglise à BORDS) après le dernier concurrent du rallye VHC
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture :	Podium d'arrivée BORDS
Vérification finale :	Garage Decou 22 rue de la Tour- 17430 BORDS Tél. : 07-72-14-89-96 Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye :	15 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel
Remise des prix :	Sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan organise les 23 et 24 mai 2026, le RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le **XX/XX/XXXX** sous le numéro **XX/XXXX** et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser numéro **XX** en date du **XX/XX/XXXX**.

Comité d'Organisation

Président : M. Loïc BARBIER
Trésorier : Me. Odette HUET
Secrétaire : M. Cyril Lhomet

ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Téléphone : 05-46-44-23-23 / Mail : SAO17@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2026

VISA LIGUE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

N° : 09/2026

Du : 11/02/2026

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

20 G rue de la gare
86460 AVAILLES-LIMOUZINE
@ liguesportauto.nan@orange.fr

Permanence du Rallye :

ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN

- du 13 avril 2026 au 18 mai 2026 – du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 à l'ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN
- Samedi 23 mai 2026 de 08h00 à 21h00 - Dimanche 24 mai 2026 de 6h30 à 19h00 au PC – Médiathèque 2 rue de l'Hopitaux Bords – Tel : 05 46 83 63 95

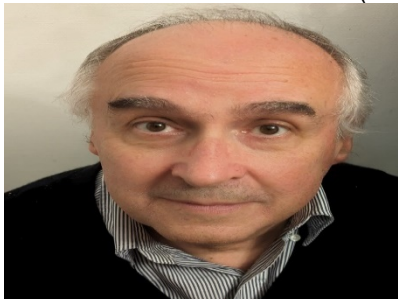
Organisateur technique

ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN, représentée par M. Daniel BLUTEAU ou toute personne dûment mandatée, 1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	Annie Fourcade	Licence n° 15323
Membres du Collège :	Catherine Condemine	Licence n° 56617
Secrétaire du Collège :	Dominique Joubert	Licence n° 14860
Directeur de Course :	Roger Desmoulins	Licence n° 4799
Directeur de Course Adjoint :	Jean Christophe Perrier	Licence n° 4844
Directeur de Course Adjoint :	Brigitte Marty	Licence n° 136694
Directeur de Course Adjoint : Stagiaire	Isabelle Renou	Licence n° 136518
Directeur de Course Délégués aux épreuves :	Michel Fralin	Licence n° 2149
	Valérie Thébault	Licence n° 15553
Directeur de Course Adjoint Délégués aux épreuves :	Jean Louis Mineur	Licence n° 29169
	Jean Marie Carof:	Licence n° 203852
	Patrice Marty	Licence n° 9699
Directeur de Course Voiture TRICO	Jonathan Orens	Licence n° 219969
Directeur de Course chargé de la publicité :	Michel Fralin	Licence n° 2149
Commissaire Technique Responsable :	Regis Bereau	Licence n° 136886
Commissaire Technique	Jean Louis Bosc	Licence n° 14848
	Jean Luc Phelippeau	Licence n° 9060
	Alexandre Bouron	Licence n° 329549
	Jean Jacques Sangoignet	Licence n° 288229
	Eric Gauthier	Licence n° 196863

Chargés des relations avec les concurrents (CS)



Philippe JEAN
Licence n° 22816



Jean François Fourcade
Licence n° 8460

Chronométrateurs :

Olivier Lambert	Licence n°234937
Laurent Lapouge	Licence n°13530
Bernard Rubault	Licence n °220582
Jacqueline Rubault	Licence n° 220581
Alain Sylvain	Licence n° 234828
Cyril Vallée	Licence n°123878
Brun Alain	Licence n° 30267
Brun Monique	Licence n° 30266
Gaudinau Dominique	Licence n° 339146

Classement

Matthieu Bonnaud	Licence n° 41131
Colette Delmond	Licence n° 48038

1.2 P. ELIGIBILITE

Le RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord 2026

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le Samedi 23 mai 2026 Rue de l'Hôpiteau - BORDS, de 08h15 à 14h15. Les vérifications administratives auront lieu le samedi 23 mai 2026 à la Salle de Fêtes – BORDS de 08h00 à 14h00.

Après les vérifications techniques, les voitures entreront en parc fermé, Place de l'Eglise à Bords :

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'original du passeport technique

Les vérifications finales seront effectuées au

Garage Decou

22 Rue de la Tour -17430 BORDS

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le mardi 19 mai 2026 à minuit, accompagnée du **chèque d'engagement à :**

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN

1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE

Tél. : 05-46-44-23-23 / Mail : SAO17@wanadoo.fr et ou sur <https://engagement.ffsa.org>

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de La Poste comprises).

3.1.10P. Compte tenu du Rallye Régional et le Rallye Régional VHC et du Rallye VHRS, le nombre maximum des engagés pour les 3 rallyes est fixé à **150 voitures maximum**. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si en date du 18 mai 2026, le nombre total d'engagés des 3 épreuves est inférieur à 100

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs, y compris la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers : Montant de l'engagement de base : **280 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**
- **Conditions particulières :**
Pour les équipages prenant le départ du rallye une remise pour le Rallye d'Automne vous sera offert : **25€** pour le pilote et **25€** pour le copilote

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.

Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

En cas de forfait, l'organisateur remboursera :

- 60% du montant de l'engagement pour les forfaits reçus du lundi 18 mai jusqu'à la fin des contrôles techniques.
- Gardera la totalité du montant de l'engagement pour les forfaits non déclarés.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

- 3.3P. ORDRE DE DEPART
Conforme à la réglementation FFSA
Pour la 1^{ère} section : dans l'ordre des numéros.
Pour les sections suivantes : dans l'ordre du classement de l'ES1.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
SILO (les Lingots 17350) St Savinien

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES
Conforme au règlement standard des rallyes FFSA
- 5.2P. PUBLICITE
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.
- 5.1.5 Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le comité d'organisation ne pourront faire l'objet de modification.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
Conforme au règlement standard des rallyes FFSA
- Le RALLYE REGIONALE DU PRINTEMPS DE BORDS représente un parcours de **168,864kms***
*Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 kms***

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5-7 LES NOUILLIERS	4,37 kms	4 fois
ES 2-4-6-8 ST SAVINIEN BORDS	5,63 kms	4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

- 6.2P. RECONNAISSANCES
Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** maximum.
Les reconnaissances auront lieu le samedi 23 mai 2026 de 8h00 à 14h00.

- 6.2.2P Véhicules
L'organisateur délivrera un autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.
Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.
Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé

- 6.4. Circulation et Contrôle
Une fiche de contrôle de reconnaissances sera remise à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire.
Cette fiche devra être présentée à chaque demande et sera remise impérativement au CH0 sortie Parc fermé.

6.4.1 Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur le parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road book.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport de prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2/6.4.3) **hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs.**

En cas d'excès de vitesse :

. 1^{ère} infraction notifiée :

- ➡ Jusqu'à 20km/h : amende de 68€
- ➡ Jusqu'à 30km /h : amende de 135€ et 10 secondes de pénalité
- ➡ Jusqu'à 40km /h : amende de 135€ et 20 secondes de pénalité
- ➡ Supérieur à 40 km /h : amende de 135€ et **1 minute de pénalité**

. En cas de 2^{ème} infraction notifiée : amende de 270€ (en plus de la 1^{ère}) et **1 minute** de pénalité
. En cas de 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405€ (en plus des deux premières) et **5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs**

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤  km/h	68 €	
≤  km/h	135 €	10 secondes
≤  km/h	135 €	20 secondes
≥  km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes</u> <u>pouvant aller</u> <u>jusqu'à la</u> <u>disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.
Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif.

Le Montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
- Chef de poste : chasuble orange marquée « CHEF DE POSTE »
- Relations Concurrents : Chasuble Rouge marqué « RELATIONS CONCURRENTS- »

7.5.17.4 Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il sera établi :

- un classement GENERAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FEMININ
-

9.6P. Le classement féminin est réservé aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1^{er} pilote sur le bulletin d'engagement.

9.8P. En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels au kilométrage d'ES retenu pour le classement parcouru, à savoir :

- si plus de 50% du kilométrage d'ES prévu au règlement a été parcouru, 100% des points seront attribués
- si de 10 à 50% du kilométrage d'ES prévu au règlement a été parcouru, 50% des points seront attribués
- si moins de 10% du kilométrage d'ES prévu au règlement a été effectué, aucun point ne sera attribué.

ARTICLE 10P. PRIX

1 - Prix en espèces

Il n'y aura pas de remise des prix en numéraire.

2 – Coupes et (ou) Prix en nature :

- 2 coupes **et (ou) Prix en nature** aux 3 premiers du scratch
- 2 coupes **et (ou) Prix en nature** aux premiers de classe.
- 2 coupes au 1^{er} équipage féminin

Les coupes ne sont pas cumulables.

Récompenses aux Commissaires de Route :

Des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

La Remise des Prix se déroulera sur le podium d'arrivée

